

SICOR



SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE COCO RAPÉ (SICOR)

Société anonyme avec conseil d'administration au capital de I 500 000 000 FCFA

Siège social : Jacqueville, Quartier SICOR, BP 202 Jacqueville, **RCCM** : CI-DAB-2016-B-148

Bureau de représentation : 4^e étage, Immeuble Arc-en-ciel, Angle Bd Lagunaire - Avenue Chardy,
04 B.P. 973 Abidjan 04 **Tél**: 20 21 05 14 **Fax** : 20 21 02 23 **email** : sicorci@aviso.ci

AVIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la **SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE COCO RAPÉ (SICOR)** sont convoqués en assemblée générale ordinaire **jeudi le 21 juin 2018 à 9 heures 30'** au **Palm Club Hôtel Abidjan** situé à Cocody, angle Boulevard Latrille – Route du Lycée technique, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration
2. Lecture et approbation du rapport général des commissaires aux comptes
3. Lecture et approbation des rapports spéciaux des commissaires aux comptes
4. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017
6. Quitus aux administrateurs
7. Décharge aux commissaires aux comptes
8. Ratification de cooptation d'un administrateur
9. Indemnité de fonction des administrateurs
10. Honoraires des commissaires aux comptes
11. Pouvoirs

Les actionnaires peuvent assister personnellement à l'assemblée ou se faire représenter par un mandataire de leur choix. A cet effet, les formulaires de pouvoir ainsi que les documents sociaux visés par l'article 525 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE sont mis à leur disposition au bureau de représentation ci-dessus indiqué et dans les SGI.

Le conseil d'administration